

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	35
Titulaires Présents	26
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	6
Nombre de votants	34
Date de la convocation	22/11/2022
Certifié exécutoire le	06/12/2022
Date d'affichage	06/12/2022
Envoyé en préfecture le	06/12/2022

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE

Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURDARIAS Sophie, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LAURENT André, LE MEUR Marion, LELIEVRE Carla, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : BEZEAU Sophie, GAGE Pascal,

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : DELAUNAY Jean Paul, VERGNE Patrick

EXCUSES : BOURROUX François (donne procuration à Champseix Serge), CHASSEING Daniel (donne procuration à TAVERT Gérard), COISSAC Vincent (donne procuration à RUAL Bernard), DEGERY Sylvie (donne procuration à COIGNAC Gérard), JAMILLOUX-VERDIER Simone (représentée), TER-HEIDE Laurence (donne procuration à JANICOT Véronique), PETIT Christophe (représenté), PLAS Marcel, SAVIGNAC Sylvie (donne procuration à COUTURAS Alain).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

157-2022 Convention avec le SIVAPCOR et la commune de Bonnefond pour l'entretien du site de Clédât.

Le président propose de passer une convention avec le Syndicat intercommunal de la vallée de la petite Corrèze (SIVaPCor) et la commune de Bonnefond afin que leurs services continuent d'entretenir le site de Clédât, comme ils l'ont toujours fait. Cette convention consiste à rembourser ces structures de leurs frais liés à l'entretien du site.

Il précise que les montants correspondants sont par exemple de 1140 euros pour 2022 avec le SIVAPCOR.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- de passer une convention cadre de mise à disposition de matériel et services pour la réalisation de prestation entre la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources (CCV2M) et Le Syndicat intercommunal de la vallée de la petite Corrèze (SIVaPCor)
- de passer une convention cadre de mise à disposition de matériel et services pour la réalisation de prestation entre la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources (CCV2M) et la commune de Bonnefond
- de passer annuellement une convention simplifiée avec chacun des partenaires cités permettant la mise en œuvre de chaque convention cadre.
- autorise le président à signer cette convention cadre et ses avenants, les conventions annuelles simplifiées et leur annexe financière déterminant précisément les services faits.
- précise que le modèle de la convention cadre est en annexe de cette délibération

Fait à Treignac le 06/12/2022
Le Président, Philippe JENTY

